



Attestation de conformité de biens aux normes d'installations d'assainissement des eaux usées résidentielles

Ce formulaire s'adresse à tout entrepreneur qui a conclu une entente de service avec un particulier pour la réalisation de travaux portant sur des installations d'assainissement des eaux usées résidentielles. Vous devez attester que les biens qui entrent dans la réalisation des travaux répondent, s'il y a lieu, aux normes établies par le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.

Prenez note que, si les travaux se rapportent à un immeuble en copropriété divisé (*condominium*), l'entente pourrait être conclue par le syndicat des copropriétaires. Dans ce cas, vous devez remplir un seul formulaire et le remettre au représentant autorisé du syndicat des copropriétaires.

Notez que, si vous fournissez des renseignements inexacts ou incomplets, vous vous exposez à des pénalités et êtes passible de poursuites pénales.

Vous devez remplir ce formulaire et le remettre au particulier.

1 Renseignements sur l'entrepreneur (écrivez en majuscules)

Nom	Ind. rég.	Téléphone
Numéro d'inscription au fichier de la TVQ	Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	Numéro d'assurance sociale
Numéro de licence		

2 Renseignements sur l'habitation visée par les travaux

Adresse de l'habitation visée

Appartement	Numéro	Rue, case postale
Ville, village ou municipalité		Province Code postal

3 Travaux reconnus qui ont été effectués

Décrivez les travaux effectués. Si l'espace est insuffisant, joignez une feuille contenant les renseignements demandés.

4 Renseignements sur l'entente de service

Date de conclusion de l'entente	Numéro du contrat ou de l'entente	
Nom du particulier avec lequel l'entente de service a été conclue, ou du représentant autorisé du syndicat des copropriétaires		
Appartement	Numéro	Rue, case postale
Ville, village ou municipalité		Province Code postal
Ind. rég.	Téléphone	

5 Coût total des biens et des services correspondant à des travaux reconnus

Coût total des biens et des services (taxes incluses)	1		
Coût total des biens et des services qui ne correspondent pas à des travaux reconnus (taxes incluses)	- 2		
Montant de la ligne 1 moins celui de la ligne 2			
Coût total des biens et des services correspondant à des travaux reconnus	= 3		

6 Signature

J'atteste que tous les renseignements fournis dans ce formulaire sont exacts et complets.

		
Signature de l'entrepreneur ou du représentant autorisé	Nom de l'entrepreneur ou du représentant autorisé (en majuscules)	Date

Renseignements

Entrepreneur

On entend par *entrepreneur* un particulier, une société de personnes ou une société ayant un établissement au Québec, qui n'est pas propriétaire de l'habitation ou qui n'est pas le conjoint de l'un des propriétaires de l'habitation, et qui est titulaire d'une licence de la sous-catégorie 2.4, « Entrepreneur en systèmes d'assainissement autonome », délivrée par la Régie du bâtiment du Québec.

Travaux reconnus

Les travaux reconnus portent sur la construction, la rénovation, la modification, la reconstruction, le déplacement ou l'agrandissement d'une installation d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées, des eaux de cabinet d'aisances ou des eaux ménagères desservant une habitation admissible.

Date de conclusion de l'entente de service

Les travaux à l'égard d'une habitation d'un particulier pourront être reconnus uniquement si leur réalisation a été confiée à un entrepreneur aux termes d'une entente conclue après le 31 mars 2017 et avant le 1^{er} avril 2022.